

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Juin 2020

Membres afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice :	15
Présents :	13
Procuration :	00
Votes : Pour 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Convocation le 04/06/2020	

L'an deux mille vingt, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michelle DUVAULT, Maire.

Présents : Mme DUVAULT Michelle, M. CARCAILLON Michel, M. MEAUX Frédéric, Mme RAVEL Marie-Suzanne, Mme GARCIA Jocelyne, M. BONNEAU Régis, Mme NIVEAU Béatrice, Mme AUBECQ Joëlle, M. DOS ANJOS Filipe, Mme BIGOT Karen, Mme PAQUE Gaëlle, M. LEROUVREUR Thierry, M. GELÉ Stéphane.

Absents excusés : M. DU MESNIL DU BUISSON Stéphane, M. AUBECQ Nicolas.

Madame BIGOT Karen a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

A l'ouverture de la séance Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT.

La distribution des articles du CGCT (Chapitre III : conditions d'exercice des mandats municipaux) sera effectuée de manière dématérialisée.

2020/06-16 – MODIFICATION DU TABLEAU OFFICIEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la démission du conseil municipal de Monsieur Hervé KIEFFER, par courrier reçu en Mairie le 25 mai.

En application de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, Madame Christèle JAUNÂTRE a été appelée à remplacer Monsieur KIEFFER.

Madame JAUNÂTRE a également donné sa démission le 05 juin dernier.

Ensuite, Monsieur Stéphane GELÉ a accepté le remplacement de l'élue démissionnaire.

Madame le Maire présente donc le nouveau tableau officiel modifié du Conseil Municipal en vertu de l'article L270 du code électoral.

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	Mme	DUVAULT Michelle	11/02/1957	15/03/2020	250
1 ^{er} Adjoint	M.	CARCAILLON Michel	30/11/1953	15/03/2020	250
2 ^{ème} Adjoint	M.	MEAUX Frédéric	07/02/1961	15/03/2020	250
3 ^{ème} Adjointe	Mme	RAVEL Marie-Suzanne	21/08/1947	15/03/2020	250
Conseillère	Mme	GARCIA Jocelyne	13/12/1969	15/03/2020	250
Conseiller	M	BONNEAU Régis	30/07/1959	15/03/2020	250

Conseiller	M	DU MESNIL DU BUISSON Stéphane	06/06/1961	15/03/2020	250
Conseillère	Mme	NIVEAU Béatrice	04/03/1962	15/03/2020	250
Conseiller	M	AUBECQ Nicolas	22/09/1982	15/03/2020	250
Conseillère	Mme	AUBECQ Joëlle	15/11/1984	15/03/2020	250
Conseiller	M	DOS ANJOS Filipe	29/03/1985	15/03/2020	250
Conseillère	Mme	BIGOT Karen	21/11/1991	15/03/2020	250
Conseiller		poste vacant			
Conseillère	Mme	PAQUE Gaëlle	20/02/1980	15/03/2020	208
Conseiller	M.	LEROUVREUR Thierry	15/10/1977	15/03/2020	208
Conseillère		poste vacant			
Conseiller	M.	GELÉ Stéphane	12/08/1969	15/03/2020	208

Après en avoir délibéré, par 13 voix, les membres présents prennent acte de la modification du tableau officiel du conseil municipal.

2020/06-17 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020/06-18 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame RAVEL Marie-Suzanne, Maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Madame Michelle DUVAULT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives n° 01 à 05 de l'exercice considéré :

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat N-1	Part affectée à l'Investissement (1068)	Résultat de l'exercice	Solde de clôture 2018
INVESTISSEMENT	-43 403,28 €		- 6 525,00 €	- 49 928,28 €
FONCTIONNEMENT	152 763,21 €	112 148,29 €	103 140,61 €	143 755,30 €
TOTAL	109 359,93 €	112 148,29 €	96 615,61 €	93 827,02 €

Les restes à réaliser en section d'investissement au 31/12/2019 présentent un besoin de financement de 121 017,26 € (restes à réaliser en dépenses) et de 41 525,14 € (restes à réaliser en recettes).

2° - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020/06-19 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31,
Vu le Code des Communes, et notamment ses articles R 241-14 et R 241-15,
Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 11 Avril 2019, adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2019, ainsi que les décisions modificatives n° 01 à 05,
Vu le Compte administratif 2019, après reprise des résultats de l'exercice précédent,
Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Déficit d'Investissement 001	49 928,28 €
Restes à réaliser en dépenses	121 017,26 €
Restes à réaliser en recettes	41 525,14 €
Part minimum affectée à l'investissement	129 420,40 €
Reprise du solde de clôture de fonctionnement	143 755,30 €
Solde de Clôture : 002	14 334,90 €

A INSCRIRE AU BUDGET 2020	
Solde d'investissement reporté - D 001	49 928,28 €
Affectation en 1068	129 420,40 €
Solde de clôture - Report en fonctionnement - R 002	14 334,90 €

Les restes à réaliser au 31/12/2019 présentent un besoin de financement de 121 017,26 € (restes à réaliser en dépenses) et de 41 525,14 € (restes à réaliser en recettes).

Le déficit d'investissement au 31/12/2019 est de 49 928,28 €.

Il est nécessaire d'abonder le compte 1068 (affectation à l'investissement) en recettes d'investissement pour la somme de 129 420,40 € ;

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise définitive des résultats de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 :

- d'inscrire la somme de 14 334,90 € en recettes de fonctionnement au compte R 002,
- d'inscrire la somme de 49 928,28 € en recettes d'investissement au compte – R 001,
- d'affecter à l'article 1068 en recettes d'investissement la somme de 129 420,40 €.

2020/06-20 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2020

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020.

Madame le Maire précise, que compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation et qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux appliqué pour la taxe d'habitation en 2020 est égal au taux appliqué en 2019.

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour les résidences principales, qui devrait bénéficier à environ 80 % des contribuables en 2020.

L'Etat prend en charge le coût de cette mesure pour les collectivités (le produit estimé est de 180 794,00 €).

Le produit attendu des impôts directs locaux (taxes foncières) s'élève à 195 921,00 €, dont 12 953,00 € d'allocations compensatrices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, fixe comme il suit les taux d'imposition 2020, sans modification par rapport aux taux de 2019 :

Taxe Foncière « Bâti » :	23.80 %
Taxe Foncière « Non Bâti » :	46.71 %

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de notifier cette décision aux Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

2020/06-21 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2020, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- Section d'investissement :	353 789,23 €
- Section de fonctionnement :	795 038,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2020 et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération détaillée.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2020/06-22 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - STADE WILLIAM LAMBERT

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 30 décembre 2019 par laquelle les membres présents ont approuvé la dissolution du SIVOM de la Vallée du Lys (composé de 4 communes : ARTANNES-SUR-INDRE, PONT-DE-RUAN, SACHÉ et THILOUZE) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le budget annexe stade de football a donc été transféré à la commune de PONT-DE-RUAN.

Sur la base du compte administratif de l'exercice 2019 du SIVOM de la Vallée du Lys, le résultat de fonctionnement, les restes à payer et à recouvrer, les dépenses et les recettes engagées juridiquement par ledit syndicat ont été transférés à la commune de PONT-DE-RUAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1 ;

Vu le projet de budget primitif du Stade William LAMBERT présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2020, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- Section d'investissement :	60 788,87 €
- Section de fonctionnement :	18 052,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du stade William LAMBERT de l'exercice 2020 et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération détaillée.
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2020/06-23- TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2020/2021

Madame Michelle DUVAULT rappelle la délibération du Conseil Municipal, en date du 28 Mai 2019, par laquelle les membres présents ont fixé les différents tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires pour l'année 2019-2020.

Compte-tenu de l'évolution des prix et des tarifs pratiqués par la société RESTORIA (+1,83 % en janvier 2020), Madame le Maire rappelle qu'il convient d'actualiser les tarifs pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Elle propose, comme il suit, les nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire à appliquer pour l'année scolaire 2020/2021.

RESTAURANT SCOLAIRE		
	2019/2020	2020/2021 (+1.83%)
Repas enfant régulier	4.00 €	4.07 €
Repas enfant occasionnel	4.70 €	4.79 €
Repas enfant allergique (sans fourniture repas)	1.00 €	1.02 €
Repas enfant non inscrit (Occasionnel)	8.00 €	8.15 €
Repas enfant non inscrit allergique (sans fourniture repas)	2.00 €	2.04 €
Repas adulte personnel communal	4.00 €	4.07 €
Repas adulte personnel enseignant	4.55 €	4.63 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE		
	2019/2020	2020/2021(+1%)
7H00 - 7H30	0.97 €	0.98 €
07H30 - 08H30	1.64 €	1.66 €
SOIR 16h30 - 18h45	2.39 €	2.41 €
	2.08 € sans goûter	2.10 € sans goûter

Les tarifs des repas pour les enfants non-inscrits au planning sont élevés afin d'éviter cette situation. Régulièrement des enfants déjeunent au restaurant scolaire sans inscription au préalable.

Madame le Maire informe l'assemblée que pendant la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, les enfants des personnels soignants accueillis à l'école apportaient chacun un repas froid. Le temps de la pause méridienne (sans fourniture de repas) n'a pas été facturé aux parents du 16 mars au 12 mai 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs ainsi proposés, à mettre en application dès le 1^{er} septembre 2020.

2020/06-24 - SUBVENTIONS 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée d'inscrire au Budget 2020 les subventions aux diverses Associations, énumérées ci-après :

Association Sportive de la Vallée du Lys - ASVL	1 200,00 €
ASVL – fonctionnement du club (auparavant pris en charge par le SIVOM de la Vallée du Lys)	3 227,25 €
Asso. Anciens Combattants U.N.C ARTANNES-PONT-DE-RUAN	180,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Val du Lys	250,00 €
A.I.P.E	500,00 €
Comité d'Animation	1 000,00 €
Ecurie de la Vallée du Lys Auto – Fol Car, 2 CV Cross	500,00 €
Ecurie de la Vallée du Lys Auto – Rallycross -	500,00 €
Syndicat de Chasse	100,00 €
Syndicat de Chasse – Subvention exceptionnelle	150,00 €
Tennis Club Ruanopontin	230,00 €
Ecole de Musique d'ARTANNES – Avenir musical	500,00 €
Association Gymnastique d'ARTANNES	190,00 €
S.H.O.T	150,00 €
Croix Rouge d'AZAY-LE-RIDEAU	200,00 €
S.P.A Luynes	50,00 €
AAAPPMA Le Réveil de Sacheville	100,00 €
Echo du Cœur (0,50 € x 1 201 habitants)	600,50 €
Choral'Lys d'ARTANNES	150,00 €
Fonds Local Emploi Solidarité	50,00 €
Comice Agricole (0,10 € x 1 201 habitants)	120,10 €
Comité de Jumelage (0,10 € x 1 201 habitants)	120,10 €
Atelier couture - Les Couseuses de Rêves - Mme SEVAULT SACRÉ Cécile	250,00 €
Total	10 317,95 €

Monsieur MEAUX s'étonne de ne pas voir l'attribution d'une subvention au bénéfice de la coopérative scolaire. Il précise que cette subvention permettrait d'aider à financer des activités pédagogiques extérieures de l'Ecole du Tilleul ou l'achat de matériel.

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame la Directrice n'a jamais fait la demande de subvention. Les acquisitions de matériel sont réalisées en fonction des besoins de l'équipe enseignante.

Madame PAQUE doit contacter la nouvelle Association IN'DANCE (cours de zumba) pour connaître ses besoins en matière de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette répartition des subventions 2020 attribuées aux associations et vote les crédits qui sont inscrits au Budget 2020, article 6574, dont le montant total s'élève à 10 317,95 euros.

Le Conseil Municipal, précise qu'en application de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, le versement de toute subvention est subordonné à la transmission en Mairie des comptes de chaque association. A défaut la commune ne versera pas la subvention.

2020/06-25 – ANNULATION LOYERS LOCAL ATELIER LES COUSEUSES DE RÊVES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal, en date du 09 juillet 2018, par laquelle les membres présents ont accepté de louer la salle du 1^{er} étage du bâtiment communal sis 08, rue des Vallées.

Madame SEVAULT SACRÉ Cécile, auto-entrepreneuse, loue ce local depuis le 1^{er} novembre 2018 pour y dispenser des cours de couture dans le cadre des activités de l'Atelier dénommé « Les Couseuses de Rêves ».

En raison de la crise sanitaire COVID 19 et toutes les contraintes qui sont liées depuis la période du confinement, Madame SEVAULT SACRÉ n'a pas pu ouvrir son atelier de couture aux adhérentes depuis le 14 mars dernier.

Pendant ce temps, Mme SEVAULT SACRÉ et les couturières ont malgré tout confectionné gratuitement des masques en tissu pour les Ruanopontins. A ce jour 350 masques ont été distribués.

Madame le Maire propose donc d'aider cette auto-entrepreneuse et d'accorder l'annulation des loyers de Mars, Avril et Mai (50,60 € par mois). Ce geste de solidarité va permettre de soulager la trésorerie de cette structure.

Après délibération, le conseil municipal, décide donc, à l'unanimité d'accorder l'annulation des loyers de Mars, Avril et Mai 2020 pour un montant total de 151.80 € (50,60 € x 3).

2020/06-26 - DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS - MISSIONS DES ADJOINTS

Madame Michelle DUVAULT, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle peut être dans l'impossibilité d'assurer personnellement les multiples obligations de sa charge et qu'elle peut déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints, en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine les délégations de fonctions accordées aux adjoints.

Le champ de chaque délégation sera précisé et limité par arrêté du Maire.

CARCAILLON Michel 1er adjoint
Urbanisme - Finances Bâtiments Communaux - Personnel Service Technique Infrastructures – Voirie - Sécurité
Urbanisme <ul style="list-style-type: none">- Instruction des demandes d'Urbanisme (PC, DP, CU, DIA ...), Plan Local d'Urbanisme.- Certificat de conformité et d'achèvement des travaux.- Suivi chantiers Bâtiments communaux, Lotissements.
Finances (signature des documents comptables en l'absence du Maire).
Bâtiments et équipements Communaux (cimetière) <ul style="list-style-type: none">- Dépenses courantes entretien courant du matériel du service Technique. Gestion du domaine public.- Travaux d'entretien et préparation des marchés. Bâtiments communaux (Mairie, Ecoles, Restaurant Scolaire, Bibliothèque, Eglise, Salle des Fêtes, Stade de football, Club house Tennis et terrains de tennis ... Aménagement Club House.
Gestion du Personnel Technique et des locaux Techniques. <ul style="list-style-type: none">- Dépenses courantes entretien courant du matériel du service Technique.- Elaboration du planning et suivi du travail du personnel technique.
Infrastructures – Voirie - Sécurité <ul style="list-style-type: none">- Dépenses courantes, préparation, passation et exécution des marchés publics.- Gestion du domaine public.- Entretien courant de la voirie, signalisation, éclairage public.- Aménagements Sécuritaires, études, conception des travaux neufs.- Référent entretien des réseaux (assainissement, eau, gaz, électricité).- Suivi entretien cimetière, cérémonies commémoratives.- Conseil technique en aménagement du territoire.
Hydraulique <ul style="list-style-type: none">- Etude de faisabilité d'un projet d'énergie hydroélectrique.
Déchetterie (SMICTOM du Chinonais – CCTVI).
Sécurité <ul style="list-style-type: none">- Sécurité des personnes et des biens. Défense Incendie, sécurité des bâtiments.- Référent circuit de la Châtaigneraie, EVLA.- Gestion des risques : PCS – Plan Communal de Sauvegarde.
Responsabilité sociétale et environnementale
Economie – Commerce <ul style="list-style-type: none">- Soutien aux industries et artisans.- Redynamiser le commerce local : multiservice, partenariats locaux, création commerce.

MEAUX Frédéric
2^{ème} Adjoint

Affaires scolaires
Communication (Internet)

Affaires scolaires : Ecole et vie scolaire

- Dépenses courantes, préparation des marchés, bons de commande nécessaires au fonctionnement de l'école.

- Référent Ecole du Tilleul - Equipe enseignante – AIPE.

- Réflexion citoyenne autour de la cour de l'école.

Petite Enfance :

- Relation avec les assistantes maternelles, RAMEP, MAM.

- Aménagement Aire de jeux Buisson Ballon.

Enfance – Jeunesse

- Gestion du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, relation avec le personnel communal en charge des services scolaires et périscolaires, relation avec les parents d'élèves.

- Référent Club adolescents (C.C.T.V.I). Conseil de Jeunes.

- City stade.

- A.L.S.H ARTANNES (C.C.T.V.I).

Internet – service aux administrés

- Développement site internet et mise en place des services. Gazette trimestrielle.

RAVEL Marie-Suzanne
3^{ème} Adjoint

Animation - Communication
Aide Sociale
Culture – Patrimoine - Tourisme - Sports

Communication

Information Municipale : Bulletin municipal, Gazette.

Animation – Fêtes et cérémonies - Associations

- Référent Associations Culturelles, Sportives, Animation, Vie locale (associations communales).

- Animation autour du moulin – La Maison du Meunier.

- Animations diverses (PACT animations, spectacles CCTVI).

- Comité de Jumelage AZAY – LASNE

- Aménagement d'un terrain de boules.

Aide Sociale – personnes âgées

Organisation du repas annuel des personnes âgées, gestion Plan Canicule.

Référent ASSAD, ADMR, Présence verte ...

Culture – Tourisme - Fleurissement

- Référent Bibliothèque. Grange Théâtre de Vaugarni.

- Organisation fleurissement – commandes, implantation espaces verts.

- Jardins participatifs.

Patrimoine

- Restauration porche de l'église, de l'oratoire et de la Chapelle Sainte Apolline.

Sport

- Référent associations sportives : foot, tennis, zumba, course à pied, sentiers et randonnées pédestres ...

2020/06-27 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

VU l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximaux des indemnités de fonction des maires, des adjoints et des conseillers municipaux ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite du taux maximum fixé par la loi ;

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 500 habitants le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,60 %.

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 % ;

Après avoir donné lecture de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, et des adjoints comme suit :

- Maire : 35 % de l'indice 1027
- 1^{er} Adjoint : 16 % de l'indice 1027
- 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 8 % de l'indice 1027.

Par mesure d'économie, Madame le Maire précise qu'elle renonce à l'attribution des indemnités au taux maximal. Il en est de même pour les adjoints dont le taux maximal n'est pas appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : décide de fixer, à compter du 23 Mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants et correspondant à la strate démographique à laquelle appartient la commune :

- taux en pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par l'article L. 2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Maire - taux maximal : | 35 % de l'indice brut 1027 |
| - 1 ^{er} adjoint - taux maximal : | 16 % de l'indice brut 1027 |
| - 2 ^{ème} adjoint, 3 ^{ème} adjoint - taux maximal : | 8 % de l'indice brut 1027 |

Article 2 : décide d'inscrire les crédits nécessaires - article 6531 du budget communal de l'exercice 2020. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

2020/06.28 - COMMISSIONS COMMUNALES – RENOUELEMENT DES MEMBRES

Suite à l'installation du Conseil Municipal, Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au renouvellement des membres de commissions municipales. Dans un premier temps il est urgent de créer les commissions qui seront amenées à se réunir au plus vite et de gérer dans de bonnes conditions les futurs projets.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Toutefois le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Des commissions extra-municipales peuvent être créées. Ce sont des instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil. Elles n'ont aucun pouvoir de décision.

Ainsi, Madame le Maire propose de créer des commissions communales et extra-communales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission des Finances	DUVAULT Michelle
	CARCAILLON Michel DU MESNIL DU BUISSON Stéphane LEROUVREUR Thierry MEAUX Frédéric AUBECQ Joëlle
Commission Enfance Jeunesse – Vie scolaire – Conseil d'École Internet et actions citoyennes	MEAUX Frédéric
	GARCIA Jocelyne DU MESNIL DU BUISSON Stéphane AUBECQ Joëlle AUBECQ Nicolas PAQUE Gaëlle
Commission Voirie - Infrastructures – Sécurité Voies de circulation	BONNEAU Régis
	LEROUVREUR Thierry DOS ANJOS Filipe BIGOT Karen NIVEAU Béatrice Commission extra-municipale : plus 1 membre extérieur . BOURGNEUF Jean-Philippe
Commission Bâtiments – Sécurité des biens et des personnes	DOS ANJOS Filipe
	LEROUVREUR Thierry BIGOT Karen AUBECQ Nicolas Commission extra-municipale : plus 1 membre extérieur . BOURGNEUF Jean-Philippe
Commission Action Sociale	RAVEL Marie-Suzanne
	NIVEAU Béatrice PAQUE Gaëlle
Commission Animation – Comité Jumelage – Fleurissement – Embellissement village Patrimoine – Tourisme	NIVEAU Béatrice
	GARCIA Jocelyne PAQUE Gaëlle AUBECQ Joëlle
Commission Internet – Appui aux citoyens Service à la personne	MEAUX Frédéric
	DU MESNIL DU BUISSON Stéphane AUBECQ Nicolas

Commission spéciale Restaurant scolaire Mairie (mise aux normes)	CARCAILLON Michel
	MEAUX Frédéric LEROUVREUR Thierry AUBECQ Nicolas
Commission Développement économique Agriculture	CARCAILLON Michel
	MEAUX Frédéric LEROUVREUR Thierry PAQUE Gaëlle AUBECQ Nicolas
Commission Sports Relations associations	RAVEL Marie-Suzanne
	GARCIA Jocelyne NIVEAU Béatrice PAQUE Gaëlle

2020/06-29 - DÉLÉGUÉS STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Madame Michelle DUVAULT, Maire, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune qui seront appelés à siéger en son nom au sein de structures intercommunales, d'organismes extérieurs ou de commissions communales

Le Conseil Municipal décide que ces désignations ne sont pas votées au scrutin secret.

Vu les statuts du SIEIL, du SAVI, du SMICTOM du Chinonais et du P.N.R.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme il suit, les représentants de la Commune de PONT-DE-RUAN appelés à siéger en son nom, au sein des organismes désignés ci-dessous :

Organismes	Nom des délégués
S.I.E.I.L – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.	Monsieur GELÉ Stéphane, délégué titulaire Monsieur LEROUVREUR Thierry, délégué suppléant
S.A.V.I. - Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I).	Monsieur GELÉ Stéphane, délégué titulaire Madame DUVAULT Michelle, déléguée suppléante
SMICTOM du Chinonais - Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (C.C.T.V.I).	Monsieur BONNEAU Régis, délégué titulaire Monsieur CARCAILLON Michel, délégué suppléant
P.N.R - Parc Naturel Régional LOIRE-ANJOU-TOURAIN.	Madame DUVAULT Michelle, titulaire Monsieur CARCAILLON Michel, délégué suppléant
Commission Communale	
Comité de pilotage – Espace Loisirs de la Châtaigneraie.	Madame DUVAULT Michelle, Monsieur AUBECQ Nicolas, Madame BIGOT Karen, et Monsieur DOS ANJOS Filipe, délégués titulaires.

2020/06-30 - QUESTIONS DIVERSES

• SONNERIE DU CLOCHER - ANGÉLUS

Madame le Maire informe l'assemblée que les cloches de l'église sonnent l'angélus depuis quelques temps à 8 h 00 et à 12 h 00, en plus de la tranche horaire de 19 h 00 (qui existe depuis de nombreuses années).

Elle demande au nouveau conseil si cette tradition doit être conservée.

Le conseil municipal décide de laisser les cloches de l'église sonner l'angélus à 8 h00, à 12 h 00 et à 19 h 00, pour une phase test.

Monsieur GELÉ s'abstient de voter à ce sujet.

Dans le cas où des riverains viendraient à se plaindre des nuisances sonores qu'engendrent la sonnerie des cloches, et plus particulièrement l'angélus, cette sonnerie sera supprimée le matin et le midi.

- **STADE WILLIAM LAMBERT**

Monsieur LEROUVREUR signale que les vestiaires du stade William LAMBERT, qui viennent tout juste d'être rétrocédés à la commune de PONT-DE-RUAN par le SIVOM de la Vallée du Lys, ont subi des détériorations et font l'objet de malfaçons dans la construction. Il serait bon de faire intervenir l'assurance dommage-ouvrage pour la prise en charge des réparations.

Monsieur Stéphane GELÉ informe l'assemblée que le futur forage devra être doté d'un contrat de maintenance.

- **CONSEIL D'ÉCOLE**

La date du prochain conseil d'école est fixée au 25 juin à 18 h 30.

- **AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE**

M. CARCAILLON et M. BONNEAU informent les élus que, dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la Rue des Vallées, les nouveaux panneaux Stop ont été installés.

- **RUISSEAU LA THILOUZE**

Madame GARCIA signale des dépôts sauvages de tonte de gazon dans la Thilouze.

De plus, récemment l'eau du ruisseau était blanchâtre. Ce phénomène est surprenant et inquiétant. Des renseignements seront pris auprès du SAVI pour en connaître la cause.

La séance est levée à 22 h 45

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	signature
Maire	Mme	DUVAULT Michelle	
1 ^{er} Adjoint	M.	CARCAILLON Michel	
2 ^{ème} Adjoint	M.	MEAUX Frédéric	
3 ^{ème} Adjoint	Mme	RAVEL Marie-Suzanne	
C.M	Mme	GARCIA Jocelyne	
C.M	M.	AUBECQ Nicolas	Absent excusé
C.M	Mme	BIGOT Karen	
C.M	M.	BONNEAU Régis	
C.M	Mme	AUBECQ Joëlle	
C.M	M.	DU MESNIL DU BUISSON Stéphane	Absent excusé
C.M	Mme	NIVEAU Béatrice	
C.M	M.	DOS ANJOS Filipe	
C.M	Mme	PAQUE Gaëlle	
C.M	M.	LEROUVREUR Thierry	
C.M	M.	GELÉ Stéphane	